

Nouvelles situations d'esclavage déclarées en Mauritanie depuis le début de l'année 2004.

Note d'information présentée par SOS Esclaves

1/ Matalla (photo dessous)



Le 18 / 01 /04, un nouveau cas d'esclavage dans la ville de Zouérate a été signalé à notre organisation. La victime est un jeune homme, répondant au prénom de MATALLA et âgé d'environ une vingtaine d'années. Matalla se trouvait dans la localité de Lemghaïty, située à environ 650 km de la ville de Zouérate, à la frontière nord de la Mauritanie, où il gardait un troupeau de chameaux appartenant à ses maîtres de la tribu Rgueïbatt, fraction Selama. Fuyant ses maîtres qui menaçaient sa vie à cause de ses velléités de fuite à l'exemple de son grand frère, lequel avait réussi à échapper à sa condition, il fut recueilli et protégé par des militaires en service, en accord avec leur commandement.

Arrivé à Zouérate les militaires l'auraient confié, sur instruction du gouverneur, le colonel Sidi Mohamed Ould Cheikh Ould Alem, à la gendarmerie où il est resté jusqu'au 20 janvier, date à laquelle il aurait été remis, sur instruction du gouverneur de région, pour des raisons qui nous échappent toujours, au commandant de la brigade de Bir Mogreïn. Mais le renvoi de Matalla à Bir Mogreïn laisse à craindre qu'il soit remis à ses maîtres, au risque, pour lui, de subir des représailles pouvant entraîner des sévices irréparables. D'ailleurs, redoutant de repartir avec ses maîtres, Matalla disait aux militaires auxquels ils s'était confié : « je préfère mourir en votre présence pour m'enterrer correctement, ce que ne ferons pas mes maîtres ».

Selon les informations que nous avons pu recueillir, ce jeune homme a laissé derrière lui une famille de onze membres : sa mère, ses trois sœurs et ses sept frères dont la plupart sont en bas âge. Il indique que toute sa famille est encore soumise à l'esclavage, dans ses formes les plus horribles (aucun enfant n'a de père connu, aucune instruction ne leur est donnée, ils demeurent soumis au travail forcé et à

l'exploitation, même les plus jeunes). Il ajoute que son frère Ethmane a fui il y a deux ou trois ans et qu'il espère le retrouver à Zouérate.

Depuis que le jeune Matalla est renvoyé à Bir Mogrein, toutes les tentatives de SOS Esclaves pour entrer en relation avec le gouverneur du Tiris Zemour sont demeurées vaines, à cause de la surveillance de Matalla par la gendarmerie .

Les autres membres de la famille de Matalla, demeurent toujours en état de servitude chez le maître, le dénommé **Mohamed Ould Brahim**, qui nomadise avec son cheptel camelin, dans le triangle Lemgeïty- Bir Mogreine- Chegatt, à l'extrême nord du pays ; les autorités, parfaitement informées de cette situation, se gardent d'intervenir.

- La mère de Matalla :

* Vatma

- Les sœurs de Matalla :

- * Chouéda Mint Vatma
- * Mabrouka Mint Vatma
- * Tisslem Mint Vatma
- * Varaji Mint Vatma
- * Shaba Mint Vatma
- * M' Barka Mint Vatma
- * Dilitte Mint Vatma

- Les frères de Matalla :

- * Yarba Ould Vatma
- * M' Boïrik Ould Vatma
- * Moïbi Ould Vatma.

2/ **Cheikhna Ould Beilil** (photo dessous)



Monsieur Cheikhna Ould Beilil - détenteur de la carte d'identité nationale n° 01020101170599 établie le 24/09/2001 à Aioun - en donne ainsi une illustration vivante après la tragédie qu'il vit depuis sa séparation arbitraire d'avec son épouse et ses enfants, par le fait de ceux qui se considèrent leurs maîtres; en effet, sa femme Klézima et la progéniture commune, sont contraints à demeurer avec les maîtres, au moment où Cheikhna Ould Beilil les préparait à vivre à l'abri de cette proximité humiliante.

La séparation du couple continue, en violation du droit, puisqu'un arrêt du tribunal souverain de Guerou, réconforte le demandeur dans sa volonté de récupérer son épouse et ses enfants, afin de vivre, ensemble, loin des maîtres de Klézima . L'aînée de Cheikhna est décédée ; elle devait être âgée, aujourd'hui, six ans et demi. Haïna, la deuxième a quatre ans et la dernière, Lalla, à peine 8 mois. D'avant ce foyer, Klézima vivait avec trois autres enfants qui sont : N'Thaïmed 15 ans, Souélma 12 ans, Lakhouère 9 ans. Aucun n'a reçu d'instruction.

Après des va-et-vient entre les différentes autorités administratives et judiciaires, départementales et régionales, l'acte de justice ne sera pas exécuté, parce qu'il heurte la volonté des maîtres de Klézima, qui tiennent à la séparer de son époux ; ainsi, se poursuivra l'exploitation de toute la famille : la mère et les filles sont affectées aux tâches domestiques, le garçon à la garde des troupeaux. Depuis sa séparation forcée avec sa famille, Cheikhna ne peut approcher ses enfants ; à son approche, sa fille Haïna est empêchée d'aller vers lui ; elle est souvent frappée par sa mère ou par la maîtresse, quand elle contrevient à cette défense.

Les maîtres de Klézima Mint Bota sont les Ehel Bahab ; elle et ses rejetons sont la propriété de Madame Roukaya dite Houéja Mint Bahab, tribu Tajakant, fraction Tchfaghat. Son cousin Mahmoud Neuh Ould Bahab l'assiste dans l'exercice de l'autorité sur les esclaves. Il est d'ailleurs symptomatique que le tribunal de Guerou, en sa décision N° 03/4, du 25/6/2003, ne se soit guère ému, ni préoccupé, par la situation de fond, qui constitue un cas avéré de servitude, par contrainte et hors salaire. Statuant sur un litige conjugal, il a délibérément ignoré un scandale plus grave, pourtant cause immédiate de la plainte.

Hélas, l'esclavage mauritanien se diversifie et s'adapte aux fluctuations de l'environnement mais sa réalité essentielle, qui est faite de discriminations et déni de droits, reste inchangée, faute de volonté politique forte et sincère.

3 / Bétoul (photo dessous)



Nous avons été saisis d'un cas d'exploitation de mineure, par une famille résidant à Teyarett, arrondissement nord de Nouakchott. Après l'écoute de la victime âgée d'environ de 13 ans (voir photo jointe), nous l'avons rencontrée en présence de la presse et de la famille qui l'a recueillie.

Voici le résumé des faits :

« Je m'appelle Bétoul, je ne sais pas Mint (fille de) qui ? Et ne connais pas non plus le nom de ma mère dont je n'ai aucun souvenir; depuis ma tendre enfance, je ne connais que la famille avec laquelle je vivais jusqu'aujourd'hui. La mère de famille s'appelle MAIMOUNA Mint ZAOUI ; elle est de la tribu des Tajakant. Je suis partie de chez elle, de moi-même, car elle m'a frappée à l'œil avec un bol, parce que j'ai versé, sans le vouloir, un peu de lait sur la moquette. Elle me frappe souvent, pour un oui ou pour un non et même quand je fais une bonne action, elle ne m'encourage jamais ; elle m'injurie aussi.

Je ne sais pas à quel âge je suis venue chez elle ; nous parlons, elle et moi, la langue Tamashek ; chaque fois que je lui demande où se trouve ma mère, elle me répond : « elle est au Mali ! ». Je m'occupe, à la maison, de tous les travaux domestiques et sans salaire ; je ne mange jamais avec elle, je mange seule. Elle m'habille en jupe, avec un Tee-shirt et un foulard sur la tête. Je ne reçois d'habit neuf qu'à l'occasion des fêtes (généralement une robe ou une jupe avec tee-shirt).

Je n'ai jamais été à l'école publique, encore moins à l'école coranique. Elle ne m'a pas appris à prier ; je récite la Fatiha, que j'ai apprise de moi-même, regardant les gens prier. Maintenant, je fais la prière grâce à Salma, qui m'a recueillie ; elle m'a donné le voile que je porte et m'a appris à faire les ablutions.

Je n'ai jamais eu de copine ; aussi, je ne joue pas comme les filles de mon âge ; ma seule occupation, ce sont les commissions à la boutique et au marché, la cuisine et les autres tâches ménagères dans la maison. Maïmouna ne recrute de domestique pour m'aider à la maison que lorsque ses filles qui vivent aux Emirats viennent la voir. Elle ne s'est jamais occupée de moi comme une mère de sa fille. J'ai appris à me peigner toute petite ; pour me tresser, elle me disait de m'adresser à notre voisine qui s'appelle Oumoulkhaïri. Je ne veux pas revenir chez Maïmouna, mais je voudrais pouvoir retrouver mes parents. »

Salma, la dame qui a recueilli la petite fugitive nous déclare, ensuite, ce qui suit :

« Je suis vendeuse de légumes au marché de Teyarett et la petite Bétoul a l'habitude de m'en d'acheter ; elle venait parfois accompagnée d'une dame d'un certain âge ; elle était souvent mal habillée ; d'autres fois, elle venait seule et s'asseyait à côté de moi et en papotant ; je demandais au vendeur de beignets de lui en donner.

Le mardi, 17 février de cette année, j'ai été surprise de la voir venir s'asseoir, à côté de moi, silencieuse ; alors je l'ai regardée, elle m'a aussitôt posé la question : - Est-ce que tu n'as pas vu des gens qui cherchent une bonne ? Je lui ai demandé : -Qui cherche du travail ? Elle répondit : -Moi ! Interloquée, je lui dis : - A ton âge, où sont tes parents ? Elle me répondit : Je ne connais pas mon père et je ne connais pas ma mère et je viens de fuir de la famille où je me trouvais, car ils m'ont frappée. En regardant de plus près, je me suis rendu compte qu'elle avait l'œil droit abîmé ; elle était habillée presque en haillons, d'une jupe, d'un Tee-shirt et d'un pull-over et foulard rouge sur la tête.

Je l'ai amenée chez moi à Dar Naïm (quartier populaire de la capitale Nouakchott) et au moment où j'ai voulu la faire changer d'habit, mes parents m'ont demandé de la déclarer au commissariat de police, au cas où il y aurait quelqu'un qui la réclamerait. Je me suis rendue avec elle au commissariat de police de Dar Naïm-II ; les policiers que j'ai trouvés au poste, après m'avoir écouté et pris ma déclaration, m'ont demandé de la garder avec moi ; ils ont ajouté qu'ils vont me rappeler.

Le lendemain la police m'a téléphoné me demandant de venir avec la petite ; à notre arrivée, nous avons trouvée une famille qui déclare avoir perdu leur fille depuis fort longtemps et que cette dernière serait née en 1981. Par la suite, les policiers m'ont demandé de rentrer chez moi avec Bétoul et de revenir dimanche 22 février.

Et aujourd'hui, samedi, je me suis rendue au commissariat, afin de savoir si je devais revenir le dimanche, puisque ce jour est férié ; ils m'ont alors dit de revenir lundi. Voilà tout ce que je sais de cette histoire. »

Le cas de cette petite fille, qui ne sait même pas d'où elle vient (elle parle tantôt du Niger, tantôt du Mali) met à l'épreuve les autorités administratives Mauritanienne, quant à la mise en application de la loi contre la traite des personnes mais aussi la convention sur les droits de l'enfant, texte international que la Mauritanie a ratifié depuis 1990. En l'état des informations recueillies, la petite Bétoul est aujourd'hui victime de mauvais traitements, d'exploitation, de déni de parenté et ne jouit pas de ses droits élémentaires (l'éducation, l'épanouissement, l'identité, etc...)

Son histoire illustre la situation des autres enfants, vivant le même scandale et qui restent maintenus dans l'ombre.

Au moment où nous écrivons ce communiqué, nous avons été informés que la victime Bétoul a été remise par la police, ce jour, lundi 23 février 2004, à Madame Maïmouna Mint Zaoui.

4/ Soueïlka Mint M'Boirika (photo dessus),



a. Les protagonistes

L'esclave: **Soueïlka Mint M'Boirika** (photo dessus), âgée d'environ 18 ans

Sa sœur : Baraka Mint Wehla

La mère de l'esclave: MBoirika Mint Diary

Le maître: Cheikh Ould Ali

La maîtresse, fille du maître: Marième Mint Cheikh Ould Ali, de la tribu de Lbourreud.

Le commissaire de police : Mohamed Abdi Ould Baba, de la tribu Idawali de Bareyna

Le gendarme, oncle de l'esclave: Inallah Ould Lhratine, frère de M'Boïrika.

Le vieil oncle qui a porté plainte: MBareck Ould Salem Ould Samba

b. Les faits

Ils datent de la fin du mois de mars 2004.

C'est l'oncle gendarme - Inallah Ould Lhratine - qui avait emmené Soueïlka, à Boutilimit, chez son oncle maternel, MBareck Ould Salem Ould Samba ; elle laissait derrière elle sa mère, sa petite soeur et ses maîtres, dans le village de Tévérit, à environ de 25 Km de Nouakchott, la capitale.

Arrivée à Boutilimit, elle y exerça le métier de bonne ; un jour, un bidhani (homme né libre, d'origine arabo-berbère) aperçut sa petite sœur, Mbarka Mint Wehla, qu'il souhaita épouser ; la mère conseilla au soupirant d'aller demander la main de sa propre fille, aux maîtres, installés dans le même village .

Le candidat au mariage s'est adressé aux maîtres pour demander l'affranchissement de sa future femme et l'autorisation de l'épouser. Ils lui donnèrent leur accord mais à condition, précisèrent-ils, qu'il leur ramène, en échange, Soueïlka, la grande sœur: ils promirent également, en échange, d'affranchir MBoirika Mint Diary, la mère des deux.

Alors, le candidat au mariage s'est rendu à Boutilimit, pour ramener Soueïlka, laquelle n'a pas accepté de revenir auprès de ses maîtres.

Se voyant contrarié dans son projet de foyer, il est parti élire domicile chez l'oncle maternel de Soueïlka, (en réalité l'oncle paternel de sa mère) qui héberge cette dernière. Lorsque l'oncle a demandé au soupirant quel était l'objet de sa visite, ce dernier a répondu être là pour retrouver un dromadaire perdu, dont il recherche toujours les traces.

Finalement, grâce à Soueïlka, l'oncle a compris l'objet de cette présence : ramener sa petite nièce, de force, chez les maîtres. Lorsque le candidat au mariage a échoué dans sa tentative, le maître et la maîtresse sont venus, eux-mêmes à Boutilimit, pour ramener Soueïlka.

L'oncle porta plainte à la police. Le 28 mars Soueïlka, interrogée par le commissaire en présence des maîtres, déclara qu'elle est l'esclave de Cheikh Ould Ali, qu'elle gardait les moutons et chèvres du matin au soir et, quand la fatigue l'empêchait de conduire le bétail, les filles du maître la battaient ; la dernière fois où elle a subi une correction physique de leur part, elle était encore enceinte; les filles du maître l'avaient terrassée et frappée sur le ventre ; ainsi son bébé est né avec un bras tordu. Le mari de Soueïlka, qui protesta alors et voulut la protéger, sera battu par toute la famille, qui l'a, ensuite, chassé des lieux ; il n'est plus revenu. Les maîtres ont soutenu, devant la police, que Soueïlka est leur esclave ; ils ont été gardés à vue, jusqu'à l'arrivée de l'oncle gendarme qui avait ramené Soueïlka à Boutilimit.

D'après l'audition de Soueïlka et les déclarations des maîtres, le commissaire de police de Boutilimit a su aussitôt qu'il s'agissait d'un problème d'esclavage. Il a donc gardé les maîtres en détention, sans doute pour consulter ses supérieurs. Il a fait savoir à tous que l'affaire le dépasse et qu'il allait transférer les maîtres à Rosso - la capitale régionale - pour que le Wali (Gouverneur) ou le Juge tranche ce litige gênant.

Les parents des maîtres, ayant appris l'incident, sont partis de leur localité, avec la mère de Soueïlka, passant par l'oncle gendarme, pour se retrouver, tous en renfort à Boutilimit.

Avant de rejoindre le siège de la police, les derniers venus – esclaves et maîtres confondus - sont tombés d'accord que l'oncle de la mère n'a rien compris et qu'il s'agissait là d'un problème de famille, auquel la police ne doit pas se mêler ; c'est ainsi, que le vieil oncle de Soueïlka, comme le demandaient les maîtres, a été chassé du siège de la police : le commissaire lui a demandé de ne plus s'occuper de l'affaire et il a laissé ensemble Soueïlka, et les maîtres.

c. L'épilogue

Pendant ce temps, un gendarme, parent des maîtres, s'est rendu à Rosso où il a rencontré le Wali ; ce dernier, après leur entretien, a téléphoné au maire de Boutilimit, pour lui demander d'ordonner, de sa part, au commissaire, de libérer les maîtres. Aussi, ceux-là ont été libérés, au 3ème jour de leur garde à vue ; Soueïlka, l'esclave, est restée « libre », à Boutilimit, chez son grand oncle maternel.

Soueïlka a été interviewée par une équipe de l'association ; voici le compte-rendu traduit du hassaniya :

SOS-Esclave : Etiez-vous mariée ?

L'esclave : Oui, un certain Abderrahmane, un hartani de l'Est, avait demandé ma main à mes maîtres qui ont accepté.

SOS-Esclave : C'est Abderrahmane Ould (fils de) qui ?

L'esclave : Je ne sais pas.

SOS-Esclave : Où est - il maintenant ?

L'esclave : Je ne sais pas, depuis que mes maîtres l'ont chassé, je n'ai plus de ses nouvelles.

SOS-Esclave : Pourquoi tes maîtres l'ont chassé ?

L'esclave : J'avais un problème avec mes maîtres et il s'en est mêlé pour me soutenir ; à l'époque, j'étais en début de grossesse, d'un mois, de mon fils.

SOS-Esclave : Combien d'enfants avez vous eus de lui ?

L'esclave : Nous avons 2 enfants : ce garçon et une fille notre aînée, qui est morte à cause de mes maîtres qui m'interdisaient de lui donner de l'eau. J'étais bergère ; un jour elle avait très soif et c'est presque morte, qu'on lui a seulement donné à boire. Après quelques gorgées, elle a perdu la vie. Mon fils également est handicapé du pied et de la main, à cause de mes maîtres, parce j'ai été sauvagement battue lors de ma grossesse.

SOS-Esclave : Veux tu retourner chez tes maîtres ?

L'esclave : Pour rien au monde, je n'y retournerai.

L'esclave et ses maîtres ont passé, ensemble, 1 nuit au commissariat de Boutilimit. Le lendemain, l'esclave est rentrée chez son oncle maternel qui avait porté plainte ; les maîtres ont été gardés à la police. C'est au 3ème jour, que les maîtres furent libérés, après intervention du maire de Boutilimit, sur ordre du Wali de la région du Trarza, dont le siège est à Rosso, au bord du fleuve Sénégal, sur la frontière avec ce pays.

Conclusion

Cette affaire a été étouffée, sans qu'aucune poursuite ne soit entreprise contre les maîtres, cela en dépit de la fameuse loi, votée en 2003, contre le travail forcé, un texte de pure forme, qui ne mentionne même pas le mot « esclavage ».

Nous rappelons, qu'en Mauritanie, la loi est édictée et appliquée- ou non - par des descendants de maîtres, qui constituent la majorité écrasante du personnel dirigeant, y compris aux niveaux subalternes de l'administration, de l'armée, de l'appareil judiciaire et des forces de l'ordre. Tous sont liés par un inextricable réseau d'alliances tribales qui fait échec aux plus timides tentatives d'instauration d'un début de citoyenneté.

La situation de Soueïlka (en photo dessus avec son fils handicapé) relève d'une certaine banalité dans notre pays ; d'ailleurs, pour un cas dénoncé, bien d'autres s'achèvent dans l'ombre, à l'abri des regards. SOS Esclaves est toujours interdite, ce qui fait de la Mauritanie le seul Etat au monde où la lutte contre l'esclavage est un délit. Le Département d'Etat américain, qui n'ignore rien du contexte local, reconnaît seulement l'existence de « vestiges », de cette pratique dans notre pays.